

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Lucette Carré, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} décembre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 14	CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie DELETANG Claude	
Etaient Absents 5	CHEUVREUX Bruno, <i>Excusé</i> BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i>	-- -- -- <i>Pouvoir à DELAUNAY Jennifer</i> --

Votants : 15

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-039 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2025 a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler.

En l'absence d'observations,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2025.
- **DE PROCEDER** à la signature de celui-ci par les personnes concernées.

Le (La) Secrétaire de séance,

L'Adjointe au Maire – Lucette Carré
Pour extrait certifié conforme